

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID: 073-247300254-20231005-VF_2023_126-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE: 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS: 15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS: 12

- AYANT DONNÉ POUVOIR: 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR: 8

Le 4 octobre 2023, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice: Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas

MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles:

Montvalezan: Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez: Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise: Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

<u>Tignes</u>: Capucine FAVRE

Val d'Isère: Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

<u>Villaroger</u>:

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES Françoise BESNARD donne pouvoir à Nicolas MORIN Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET Paul PELLECUER donne pouvoir à Thierry GAIDE Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ Serge REVIAL donne pouvoir à Capucine FAVRE

EXCUSÉS

Séez: Eric JACQUEMOUD

Tignes: Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère: Véronique PESENTI-GROS

Villaroger: Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID: 073-247300254-20231005-VF_2023_126-DE

2023-126 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant l'adoption des lignes directrices de gestion, qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique, en date du 30 novembre 2021 ;

Considérant que le conseil communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet afin d'assurer les fonctions d'assistant comptable ;
- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet afin d'assurer les fonctions d'animateur enfance jeunesse spécialité culturelle cirque et/ou théâtre;
- La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non-complet afin d'assurer les fonctions d'adjoint technique par le biais d'un contrat CUI/CUE;
- La modification du temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet. En raison de l'augmentation du nombre d'inscription d'élèves, pour les cours assurés par l'agent titulaire de cet emploi, le temps de travail hebdomadaire pour ce poste augmente de 30 minutes par semaine, soit de 11h00 à 11h30 à compter du 1er novembre 2023.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté cidessous.

Le Président informe à l'assemblée délibérante que le tableau des effectifs de la communauté de communes est en train d'être retravaillé afin d'avoir une vue sur les emplois réels.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessous ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID: 073-247300254-20231005-VF_2023_126-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 19/09/2023

		POURVUS		BUDGETAIRES	VACANTS	Dont temps
	BP	TOTAL				non complet
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2		2	0	
Adjoint administratif principal de 2ême classe	2	0		2	2	
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	13	8		14	6	1 (28h00)
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		2	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	0	
Rédacteur	1	0		1	1	
Directeur	1	1		1	0	
Attaché principal	4	1		1 1	0	
Attaché	6	5	19	6	1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	4		5	2	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	2		3	1	
Adjoint technique	17	16		17	4	3 (29h00 et 10h30
						et 9h00 28H00) 1 poste à 26/35ême
Agent de maîtrise principal	1	1		1	0	1 poste a 20/35enie
Agent de maîtrise	1	0		1	. 1	
Technicien principal de 1ère classe	1	1		1	1	
Technicien	4	4		4	0	
Ingénnieur Principal	1	0		1	1	i
Ingénieur Territorial	2	2	30	2	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1		1	0	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0		2	2	
Adjoint d'animation	2	2		2	0]
Animateur Principal de 1ère classe	1	1.		1	0	-
Animateur Principal de 2ème classe	1	0		1 1	1	
Animateur	1	1	5	1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	9	4		9	5	7h00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ême classe	6	5		5	0	11h30
Assistant d'enseignement artistique	10	9	18	10	1	12h00
Infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	1	1 1	1	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	. 1	1	0	
Assistant Territorial Socio-éducatif	1	1	1	1	1	
TOTAUX	99	75	76	100	32	

Yannick AMET

Président